

202518

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 19 juin 2025 à 18 heures 00

Date de convocation :
13 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
13 juin 2025**Objet**

Facturation des frais
d'électricité du local sis 2,
Avenue du Lac

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine,
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE
Bernard, SALES André
Absent : VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les locataires du bâtiment communal sis 2, avenue du lac, n'ont pas à leur charge les frais d'électricité.

Elle propose donc d'instaurer un avenant permettant ainsi de couvrir ces frais.

Le paiement de l'électricité se fera chaque mois sur le loyer à compter du 1er juillet 2025, sur la base d'une consommation annuelle de 2024, et au prorata du nombre de mètres ² de la location.

En décembre, une régularisation sera effectuée au vu de la consommation réelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
- de facturer l'électricité aux locataires (SAUZET Guilhem et DELEBOIS Mickaël) à compter de juillet 2025 selon les conditions ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture .

Fait à Barbazan le 20 juin 2025.

Le Maire

